



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 14.06.2019

Numéro de publication: SR01-0000000980

Canton: GE

Entité de publication:

Banque Raiffeisen Genève Ouest-Meyrin, société coopérative, Chemin Antoine-Verchère 3, 1217 Meyrin

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Banque Raiffeisen de Meyrin société coopérative avec Banque Raiffeisen Genève Ouest-Meyrin, société coopérative

3. Publication

Organisation transférante:

Banque Raiffeisen de Meyrin société coopérative
CHE-100.845.400
chemin Antoine-Verchère 3
1217 Meyrin

Siège suisse romande

1003 Lausanne

07.09.2019 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Organisation reprenante:

Banque Raiffeisen Genève Ouest-Meyrin, société coopérative
CHE-105.819.226
Chemin Antoine-Verchère 3
1217 Meyrin

Point de contact:

Banque Raiffeisen Genève Ouest-Meyrin, société coopérative
Chemin Antoine-Verchère 3
1217 Meyrin

Publication de la fusion dans la FOSC: 07.06.2019

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).

Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

La Banque Raiffeisen Genève Ouest société coopérative (nouvelle raison sociale: Banque Raiffeisen Genève Ouest-Meyrin société coopérative) reprend à titre universel et sans liquidation, l'intégralité des actifs et passifs de la Banque Raiffeisen de Meyrin société coopérative. La fusion a été décidée par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen de Meyrin société coopérative du 7 mars 2019 et par l'assemblée générale de la Banque Raiffeisen Genève Ouest société coopérative en date du 27 mars 2019.

Raiffeisen Suisse